



Séance du Conseil général du 5 juin 2025

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 01/2025

Concernant

- **L'adoption du rapport de gestion 2024**
- **La décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024**



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseiller(ères),

Conformément aux dispositions légales, à savoir

- Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c).
- Règlement du Conseil général de 2018 (art. 88).

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion durant l'année 2024.

Editorial de la Municipalité

C'est avec fierté et enthousiasme que nous vous présentons le rapport de gestion 2024 de la commune de Fontaines-sur-Grandson, reflet vivant d'une année intense, ponctuée de défis relevés et de belles avancées au service de notre collectivité.

Par ce rapport pour l'année 2024, la Municipalité souhaite offrir à chaque conseillère et conseiller un aperçu concret des activités menées tout au long de l'année, des défis rencontrés, mais aussi des progrès accomplis dans la gestion de notre belle commune. C'est aussi l'occasion de rappeler l'importance du lien entre les autorités locales et la population, ainsi que de mettre en valeur le travail collectif qui se cache derrière chaque réalisation.

Sur le plan international, les tensions géopolitiques n'ont malheureusement pas connu d'accalmie. Les conflits armés, les crises humanitaires et les défis environnementaux restent des préoccupations majeures, qui nous rappellent à quel point la stabilité, la solidarité et la proximité sont précieuses dans nos régions.

Dans ce contexte parfois incertain, l'année 2024 a été bien remplie pour notre Municipalité. Parmi les projets notables, la concrétisation du couvert à voiture a permis d'améliorer les infrastructures de la commune, tout en répondant à un besoin exprimé depuis quelque temps. Ce nouvel aménagement offre désormais un espace pratique et fonctionnel, apprécié par les usagers.

Mais 2024 a aussi été marquée par des imprévus de taille. Une pollution du réseau d'eau potable a nécessité une réaction rapide et coordonnée. Grâce à l'appui d'un bureau d'ingénieurs spécialisés, nous avons pu entreprendre les démarches nécessaires pour mettre notre réservoir en conformité avec les normes actuelles. Malheureusement, en raison des exigences de l'OFCO, la remise en eau de notre source n'a pas pu être réalisée en 2024. Nous mettons tout en œuvre pour que cette étape cruciale puisse aboutir durant le premier semestre 2025. Cette situation, bien que frustrante, nous rappelle l'importance de disposer d'infrastructures sûres et à jour pour garantir un approvisionnement de qualité.

Comme si cela ne suffisait pas, une déformation importante d'un tronçon de la route communale est survenue en juin, imposant des travaux urgents et un investissement conséquent, non prévu initialement au budget. Ce genre d'aléas fait partie de la vie d'une commune, mais ils n'en sont pas moins exigeants à gérer.

Autant dire que les membres de la Municipalité n'ont pas chômé cette année. Entre les projets prévus et les urgences à affronter, 2024 nous aura fait transpirer à plus d'un titre !

Je tiens ici à exprimer ma profonde gratitude à mes collègues Municipaux pour leur engagement constant, leur solidarité et leur ténacité face aux nombreux défis rencontrés. Un immense merci également à tout le personnel communal, dont le travail souvent discret mais ô combien essentiel mérite d'être salué à sa juste valeur.

Merci enfin à vous, citoyennes et citoyens de Fontaines-sur-Grandson, pour votre confiance et votre attachement à notre vie communale. Votre soutien et votre implication sont le moteur de notre engagement.

Bonne lecture, et vive Fontaines-sur-Grandson !

Xavier Boesiger
Syndic

CONSEIL GENERAL

Bureau du Conseil général au 31.12.2024 :

Présidente : [Marion Beetschen](#)
Vice-président : [Xavier Andrey](#)
Secrétaire : [Natasha Hathaway](#)

Scrutateurs :

[Marianne Tissières](#), [Mathys Boesiger](#), [Maude Litzistorf](#) (suppléante), [Jean-Yves Vollmer](#) (suppléant)

Membres (44) au 31.12.2024 :

[Andrey Xavier](#), [James Arjalliet](#), [Marie-Claude Arjalliet](#), [Marion Beetschen](#), [Elena Biriukova](#), [Bernadette Bize](#), [Carole Boesiger](#), [Danaé Boesiger](#), [Mathys Boesiger](#), [Catherine Charlet](#), [Laurent Cheseaux](#), [Murielle Chevalier](#), [Pascal Chèvre](#), [Esther Cornuz](#), [Philippe Cornuz](#), [Gérald Dessaux](#), [Evelyne Frydig](#), [Brigitte Giroud](#), [Roger Grin](#), [Véronique Grin](#), [Jean-Philippe Gyger](#), [Natasha Hathaway](#), [Bernard Jeanmonod](#), [Jean-François Laurent](#), [Maude Litzistorf](#), [Erzsebet Machek](#), [Melinda Machek](#), [Annick Maître](#), [Cédric Meister](#), [Michel Nieto](#), [Kurt Peterhans](#), [Florian Rochat](#), [Olivier Roulet](#), [Sandra Roulet](#), [Didier Roy](#), [Jolène Roy](#), [Jordane Roy](#), [Sandra Roy](#), [Laura Stanasila](#), [Marianne Tissières](#), [Karim Ulmann](#), [Jean-Yves Vollmer](#), [Matthieu Vollmer](#), [Anik Zogg](#).

Commission de gestion :

[Florian Rochat](#), [Olivier Roulet](#), [Pascal Chèvre](#), [Cédric Meister](#) (suppléant).

Commission des finances :

[Florian Rochat](#), [Olivier Roulet](#), [Pascal Chèvre](#), [Cédric Meister](#) (suppléant).

Commission communale de recours :

[Gérald Dessaux](#), [Roger Grin](#), [Bernard Jeanmonod](#).

Commission de gestion de la déchetterie et de la STEP:

[Kurt Peterhans](#), [Jean-Yves Vollmer](#)

Déléguée à l'ASIGE :

[Carole Boesiger](#)

Délégué à l'ACRG :

[Nieto Michel](#)

Commission pour la zone 30km/h

[Laurent Cheseaux](#), [Cédric Meister](#), [Marianne Tissières](#)

Commission PACom

[Brigitte Giroud](#), [Cédric Meister](#) et [Florian Rochat](#)

La Présidente Marion Beetschen a dirigé 3 séances en 2024, au cours de laquelle le Conseil général a traité les objets suivants :

Préavis n°	Objets
(élection)	Élection du / de la secrétaire du Conseil
Nomination	Nomination du Bureau du Conseil et des commissions du Conseil pour le 1 ^{er} juillet 2024.
01/2024	Préavis municipal concernant l'approbation des comptes communaux 2023
02/2024	Préavis municipal concernant l'approbation de l'arrêté d'imposition 2025
03/2024	Préavis municipal concernant l'autorisation à la Municipalité d'engager les travaux de mise en conformité du réseau de distribution de l'eau potable et concernant l'autorisation à la Municipalité de contracter un crédit de CHF 100'000.- pour financer les travaux de mise en conformité du réseau de distribution de l'eau potable, remboursable sur maximum 10 ans.
04/2024	Préavis municipal concernant l'autorisation à la Municipalité d'engager les travaux de réfection de la route de Mauborget et de Champagne et concernant l'autorisation à la Municipalité d'honorer le financement de ces travaux de CHF 35'200.- par le compte courant.
05/2024	Préavis municipal concernant l'approbation du budget communal pour l'année 2025

MUNICIPALITE

En 2024, la Municipalité était constituée comme suit :

Xavier Boesiger, Syndic

- Administration générale
- Finances
- Congélateur
- Domaines et bâtiments
- Déneigement
- Police des constructions
- Eoliennes

Gérard Maître, Vice-syndic

- Aménagement du territoire, urbanisme
- Patrimoine
- Routes
- Transports publics
- Service des eaux

Mme Gabrielle Meister, Municipale

- Forêt
- Affaires culturelles, loisirs
- Action sociale
- Parcs et cimetière
- Gestion immobilière

Cédric Nussbaumer, Municipal

- Epuration des eaux (STEP)
- Gestion des déchets
- Informatique
- Ecoles (instruction publique)
- Cultes, église

Lionel Tissières, Municipal

- Sports
- Eclairage public
- SDIS (défense incendie)
- Police
- ORPC

La Municipalité siège le lundi soir de 19h15 à 21h30 environ. En 2024, elle a tenu 37 séances ordinaires pour une durée totale de 80,5 heures (moyenne 2,17 heures/séance).

Outre les objets soumis au Conseil général par voie de préavis, l'attention de la Municipalité a particulièrement été retenue par les objets suivants :

- Révision du PACom
- Réfection des garages communaux en couverts à voitures
- Étude préliminaire pour la zone 30 km/h
- Réfection de la route communale
- Reprise de la gérance des appartements communaux
- Eau, travaux de mise en conformité et gestion de la pollution
- Éclairage public
- STEP intercommunale, lancement des études de raccordement

Durant l'année, la Municipalité s'est réunie régulièrement pour traiter les différentes tâches qui lui sont assignées. Les membres de la Municipalité ont participé aux assemblées de diverses associations régionales et intercommunales, à savoir, principalement,

Association forestière du 7^{ème} arrondissement

Association intercommunale de la déchèterie

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées

ARAS	Régionalisation de l'action sociale pour le Jura Nord Vaudois
ACRG	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson
ASIGE	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaire de Grandson
UCV	Union des Communes Vaudoises
ADNV	Association pour le développement Nord Vaudois
ASPMAD	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile
EHN	Etablissement hospitalier du Nord Vaudois
STRID	Société de tri, le recyclage et l'incinération des déchets
RAeGE	Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environ
ORPC	Organisation régionale pour la protection civile
SDIS	Service de défense incendie et secours du Nord Vaudois
CCSPA	Association intercommunale de centre de collecte des sous-produits animaux
CSR-BN	Centre sportif régional de Borné-Nau

Les heures effectuées hors séance ordinaire pour ces différentes tâches sont réparties comme suit :

• Xavier Boesiger	152.25 heures	
• Gérard Maître	81.50 heures	
• Gabrielle Meister	102.55 heures	
• Cédric Nussbaumer	112.55 heures	
• Lionel Tissières	54.25 heures	
Total	503.10 heures	(Total 2023 : 415.75)

Personnel communal

Pour répondre aux travaux multiples de notre petite commune, nous pouvons compter sur le travail de :

- Sarah Maillefer, [secrétaire municipale](#)
- Yvan Ganty, [boursier communal](#)
- Marie-Claude Arjalliet, [employée communale](#)
- Véronique Grin, [concierge des bâtiments communaux](#)
- Bernard Jeanmonod, [responsable du réservoir et de l'horloge](#)

La Municipalité les remercie pour leur travail et leur engagement pour la commune.

Dicastères de Xavier Boesiger, Syndic

Administration générale

Les charges et revenus 2024 ont été respectés par rapport au budget 2024.

Finances

Les finances communales restent placées sous la surveillance de l'État, dans le but d'assurer une gestion saine et une stabilité financière durable. Cette surveillance s'applique non seulement aux communes, mais également aux associations de communes, aux ententes intercommunales et à d'autres formes de regroupements de droit public.

En ce qui concerne les recettes fiscales, les revenus provenant des personnes physiques sont inférieurs d'environ CHF 14'527.93 par rapport au budget 2024. Toutefois, cette baisse a pu être compensée par des recettes extraordinaires non budgétées, à savoir :

- CHF 10'563.60 issus des droits de mutation ;
- CHF 9'331.20 provenant de l'impôt sur les gains immobiliers.
- CHF 4'079.47 d'intérêt de retard
- CHF 1'041.33 de récupération d'impôt après défalcation

Concernant les services financiers, les montants nous sont transmis par le Canton.

Analyse globale des comptes

Fontaines-sur-Grandson	Comptes 2024		Budget 2024		Ecart	En %
	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
ADMINISTRATION GENERALE	155'591.86		173'242.00		-17'650.14	-10%
		10'093.15		3'000.00	7'093.15	236%
FINANCES	112'272.90		106'402.00		5'870.90	6%
		580'668.69		549'726.00	30'942.69	6%
DOMAINES ET BATIMENTS	235'624.07		229'670.00		5'954.07	3%
		238'981.60		190'150.00	48'831.60	26%
TRAVAUX	147'479.60		102'079.00		45'400.60	44%
		65'899.85		72'000.00	-6'100.15	-8%
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	156'877.75		123'500.00		33'377.75	27%
		-		-	0.00	n/a
POLICE	28'725.05		29'593.00		-867.95	-3%
		-		-	0.00	n/a
SECURITE SOCIALE	116'770.85		134'699.00		-17'928.15	-13%
		-		-	0.00	n/a
SERVICES INDUSTRIELS	25'959.20		24'200.00		1'759.20	7%
		27'447.25		29'200.00	-1'752.75	-6%
TOTAL CHARGES	979'301.28		923'385.00		55'916.28	6%
TOTAL PRODUITS		923'090.54		844'076.00	79'014.54	9%
PERTES/BENEFICE		56'210.74		79'309.00	23'098.26	29%

Le résultat de l'exercice comptable 2024 de la commune de Fontaines-sur-Grandson se boucle sur un déficit de CHF 56'210.74, alors que la prévision budgétaire s'élevait à CHF 79'309.00.

Les autorités communales suivent de près les réformes fiscales, tant au niveau fédéral que cantonal, bien que leurs impacts sur les finances de la commune demeurent incertains. Elles portent également une attention particulière à l'évolution des taux d'intérêts, ainsi qu'à la conjoncture économique actuelle. Par ailleurs, la nouvelle péréquation intercommunale, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, sera scrupuleusement suivie et fera l'objet d'une analyse approfondie en 2026.

Pour la troisième année consécutive, nous clôturons nos comptes avec un excédent de charges

La Municipalité a étudié en 2024 comment retrouver un équilibre dans les comptes communaux et a soumis aux membres du Conseil général un préavis pour une augmentation du point d'impôt de 69 % à 72 % pour 2025 qui a été accepté le 12.06.2024.

Dons

Voici les dons effectués en 2024 :

- Fondation de sauvetage des faons Vaud CHF 100.–
- Chœur mixte l'Écho des Vernes CHF 100.–
- Graines de foot CHF 100.–
- Jeux mathématiques du Nord vaudois CHF 100.–

Bâtiments, travaux

L'entretien régulier de nos différents bâtiments est assuré de manière continue, permettant ainsi de préserver leur bon état général et de limiter les risques d'interventions imprévues.

Le projet de couvert à voitures a été finalisé en 2024, après plusieurs étapes de planification et de coordination. L'augmentation des coûts, à hauteur de CHF 23'000, s'explique par deux décisions prises en cours de réalisation : d'une part, la volonté de la Municipalité de refaire l'ensemble des enrobés dans la zone concernée afin de garantir une cohérence esthétique et fonctionnelle, d'autre part, l'ajout de panneaux solaires sur la toiture du couvert, un élément non prévu dans le projet initial.

Cet investissement supplémentaire dans les énergies renouvelables s'inscrit dans une démarche de durabilité et permettra de générer un revenu complémentaire pour la commune, grâce à la revente d'électricité produite.

Contrôle des habitants

En partie dû au nouveau locatif construit à la route de Mauborget, la population de notre commune a augmenté pour atteindre les 220 habitants au 31.12.2024.

	2024	2023	2022
Naissances	0	0	4
Décès	1	0	1
Arrivées, nombre de personnes	30	16	15
Départs, nombre de personnes	12	31	23

	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Nombre d'habitants	220	199	214
- Nationalité suisse	191	173	193
- Nationalité étrangère	29	26	21
Moins de 16 ans	33	34	41

Chiens

Au 31.12.2024, **28 chiens** étaient inscrits dans notre commune. L'impôt communal sur les chiens est toujours de CHF 30.00 /chien par année.

Dicastères de Lionel Tissières, Municipal

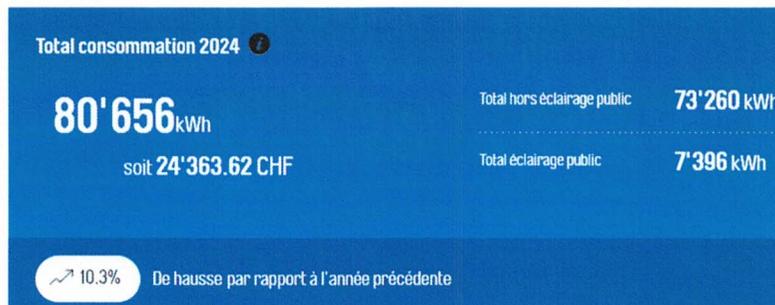
Eclairage public

La pose des ampoules LED pour l'ensemble du village a été réalisée courant février 2024. Nous sommes maintenant conforme à la norme annoncée VSS 40'241 pour 2024 : « Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers ; passage piétons » et à la directive SLG 202 « Directives-Éclairage public ».

Les coûts entre 2021 et 2024 pour l'éclairage public ont sensiblement augmenté en lien avec l'augmentation du tarif :

	2021	2022	2023	2024
Consommation	7376	7377	7377	7396
Facturation, en CHF	1'346.47	1'351.07	2'006.56	2182.17

La Municipalité regarde de près les coûts et la consommation liés à notre commune et cherche des solutions pour diminuer ces coûts qui représentent une augmentation par rapport à l'année précédente de 10.3%



Protection civile

L'année écoulée a été marquée pour notre OPRC par la réception en avril de la nouvelle base opérationnelle à Orbe. Cette infrastructure permet à l'organisation intercommunale d'être le centre de gravité de la gestion de crise pour notre district. Elle permet d'être à la fois le point de départ pour les primo intervenants, d'être une salle de crise à disposition des autorités en cas d'événement majeur, mais aussi le point de chute voulu par la Préfecture en cas de black-out pour permettre à nos Préfets de réunir les autorités communales dans le dessein de transmettre des informations et décisions.

2024 marque également la poursuite du projet Tetris de cantonalisation de la Protection civile vaudoise, avec de nombreuses séances consacrées à la défense des intérêts communaux sur les plans financier, tactique et humain. En parallèle, votre ORPC s'est engagée au niveau fédéral, notamment avec la Fédération suisse de la Protection civile (FSPC), dans le cadre de la création de la commission des commandants.

En 2024, l'EM a préparé le rapport de bataillon et conçu un nouvel exercice destiné à entraîner tous les échelons des compagnies. Cet exercice, centré sur des scénarios plus nerveux et rapides, met l'accent sur les fondamentaux afin de renforcer les capacités opérationnelles. Cet exercice sera implémenté dans les compagnies en 2025.

2024 fut une année de consolidation au niveau des cours de répétition, marquée par plusieurs engagements en situation d'urgence. En janvier, une intervention a eu lieu au Musée du Fer, dans le cadre de la protection des biens culturels. En octobre, une intervention en situation d'urgence (ISU) a été réalisée en appui de la police cantonale. Par ailleurs, plusieurs ISU ont été menées en lien avec les travaux finaux de mise en place des PRU, afin de finaliser ce projet d'envergure.

Le coût par habitant comprend également la participation au fonds cantonal. Ce dernier est alimenté par toutes les communes vaudoises à hauteur de CHF 6.50 par habitant. Il finance, d'une part, les prestations de la protection civile dans le cadre des cours de répétition, des interventions en faveur de la collectivité et en situation d'urgence, d'autre part, les achats pour le renouvellement de l'équipement, du matériel d'intervention et de télécommunication.

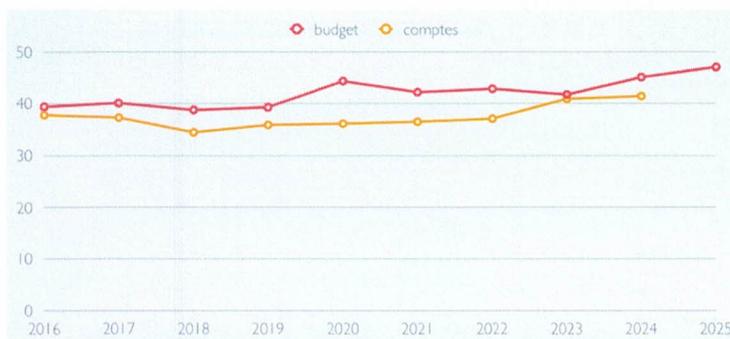
Les comptes 2024 présentent un coût par habitant de CHF 19.07.- au lieu des CHF 19.35 prévus au budget pour un total de 95'950 habitants (+450 hab.). La Protection civile présente un excédent de revenus de CHF 60'749.82.

Pompiers

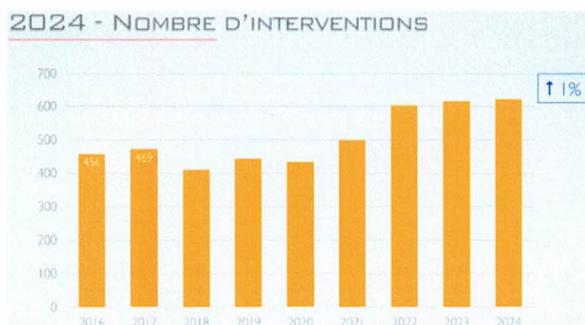
Fidèle à ses traditions, le SDIS Nord vaudois a atteint un nouveau record du nombre de mobilisations en 2024, avec 621 interventions. Si depuis 5 ans ce record est battu annuellement, le nombre total d'heures en intervention a trouvé une certaine stabilité, avec 10'180 heures d'engagement cumulées. Plusieurs événements multiples ont marqué l'année, mais c'est un feu de ferme à Épendes qui représente à lui seul plus de 1'000 heures de travail.

Au-delà des interventions, le SDIS a également relevé d'importants défis organisationnels. Le 1er janvier 2024 a marqué la création du Groupe des Jeunes sapeurs-pompiers régionaux du Nord vaudois, le SDIS Nord vaudois a également organisé les 117^e concours de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers à Yverdon-les-Bains.

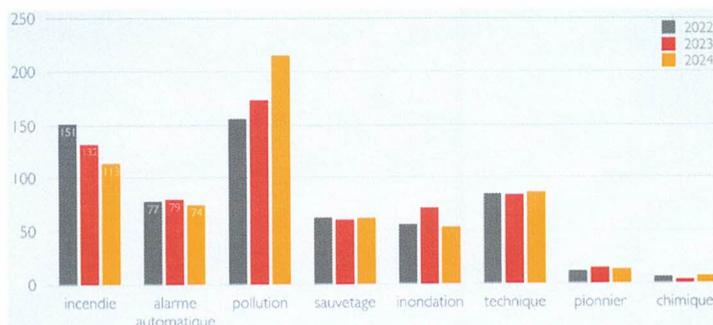
Le SDIS a fait une économie de 196'220.- sur le budget 2024 (7.3%) qui s'explique par une diminution des exercices afin de mettre en place le concours des Sapeurs-Pompiers 2024. Ces économies diminuent ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 3.68.- par habitant par rapport au budget (moyenne de CHF 41.38 par habitant dans les comptes vs. CHF 45.06 au budget). Pour 2023 (moyenne de CHF 40.86 par habitant dans les comptes vs. CHF 41.68 au budget).



Il convient de souligner une année 2024 très intense au niveau opérationnel, avec un nouveau record du nombre d'intervention (621) +1%. Par contre, le nombre d'heures d'intervention est en diminution de 1.5%. Ceci s'explique par des interventions de courtes durées nécessitant peu de moyens comme le révèle les graphiques ci-dessous :



Le SDIS fait face à une augmentation du nombre d'interventions pour la pollution. Les autres types d'interventions restent stables.



En parallèle, durant toute l'année 2024 le Comité de direction du SDIS Nord vaudois a travaillé à la révision complète des statuts. Notamment afin de se conformer au droit supérieur, mais également améliorer la représentation démocratique de l'Association en sus d'ouvrir la possibilité d'offrir les services de la police du feu aux communes membres qui le désirent.

Police

Les comptes 2024 ont subi une modification avec un nouveau calcul basé sur la péréquation. Le nombre d'événements constatés en 2024, soit 19 événements, est en nette diminution par rapport aux événements enregistrés en 2023 avec 32 événements. Ces événements dans notre commune restent bien entendu confidentiels.

Années	2021	2022	2023	2024
Evénements	32	26	32	19

Cependant, la Municipalité constate une augmentation des événements pour ce qui est considéré comme du vandalisme.

Sport

La société coopérative du ski-lift de Mauborget a réalisé une perte de CHF 23'030.80 après comptabilisation des amortissements pour un total de CHF 23'268.–. Le comité déplore une météo et des conditions d'enneigement ne permettant pas à la « Société Coopérative du Ski-Lift de Mauborget » de profiter pleinement de l'exercice de ses fonctions. La « Société Coopérative du Ski-Lift de Mauborget » n'a pas pu ouvrir ses portes pour l'exercice 2023 – 2024. Une économie de CHF 850.– a été réalisée due au fait de ne pas avoir repris les plaques de la dameuse et de la motoneige pour l'exercice 2023 – 2024. La commission de vérification des comptes relève qu'il y a beaucoup de dons en faveur du Ski-Lift de Mauborget, ce qui est honorable pour le maintien de cette petite station.

Dicastères de Gérard Maître, Vice-syndic

Aménagement du territoire & urbanisme

Après le retour de l'examen préalable, nous avons procédé aux corrections demandées par le canton afin de se mettre en conformité aux exigences cantonales.

Le 6 juin 2024, en présence du bureau d'ingénieurs Jaquier & Pointet SA ainsi que de la Municipalité, une séance de présentation a permis d'informer la population de l'orientation et des détails du nouveau PACom. Cette séance a également donné la possibilité à tout un chacun de pouvoir s'exprimer et de poser des questions.

Le 13 septembre 2024 le plan d'affectation communal (PACom) ainsi que le nouveau règlement ont été mis à l'enquête publique. Pendant cette période d'enquête publique, nous avons reçu 4 oppositions dont 3 dans les délais impartis. Les opposants seront reçus par la Municipalité dans le courant du mois de janvier 2025.

Coût CHF 21'151,15 sur un budget de CHF 30'000, solde en 2025.

Patrimoine

Suite au recensement de notre patrimoine culturel et malgré nos relances, le dossier est toujours en attente de décision auprès de la DGIP (Direction générale des immeubles et patrimoines) et de la PBC (Protection des biens culturels). Nous avons à nouveau relancé la Direction de l'archéologie et du patrimoine en 2025.

Réfection horloge-clocher

Toutes les offres ont été transmises à la DGIP (Direction général des immeubles et du patrimoine) le 11 juin 2024. Réponse de cette dernière le 01.10.24 : sera traitée dans le courant du 1^{er} trimestre 2025. Retard évoqué : décision de subvention fédérale et non cantonale. Travaux seront réalisés en 2025.

Routes

Travaux nécessaires de réfection de la route (croisement route de Mauborget avec la route de Champagne) ; route déformée à la suite des intempéries (déformation importante de la chaussée et de la création de vides sous l'enrobé). (Conseil général : crédit de CHF 35'200 préavis municipal n° 04.2024 de la séance du 09.10.2024)

Coût CHF 57'347,90 (en attente de subvention)

Aménagement routier

Faisant suite aux contrôles effectués par la commission des limitations de vitesse de la DGMR, nous avons mandatés 2 entreprises d'ingénieurs afin de définir un aménagement routier pour modérer le trafic. La commission ad-hoc se rencontrera au printemps 2025. Un budget de CHF 5'500 a été accordé pour un avant-projet.

Transports publics, Sécurité et Mobilité

Des contrôles de vitesse ont continué à être effectués à différents endroits de notre Commune, les 23.02./13.06./04.11. : résultats 673 véhicules ont été contrôlés, 0 conducteur dénoncé. De nouveaux contrôles seront effectués en 2025.

Coût des transports publics : La charge de la participation aux transports publics CHF 9'835,25 est inférieure de CHF 3'057 au budget

Service des eaux

PFAS/Chlorothalonil : Les analyses effectuées par la ville de Zurich pour le compte de l'état de Vaud (Spurenstoff und Chemische Analysen BAFU Kt. Waadt) démontrent que nous sommes bien en-dessous de la norme 300 ng/l. Concernant le chlorothalonil, les taux sont également dans les normes.

Le projet de création du réservoir à Champ Dolent est toujours en cours, ceci sous l'égide de l'ACRG et de RWB ; le réservoir devrait être mis en fonction en 2030.

L'actualisation de la zone de protection de la source de la Diaz est toujours en attente de décision auprès de la DGE (Direction Générale de l'Environnement), ceci malgré nos diverses relances.

Les contrôles ont été effectués pour la période du 01.01 au 26.08. soit par notre commune, soit par l'OFCO (Office de la consommation). Les contrôles reprendront en 2025 après la remise en activité de notre réservoir.

Pendant cette période, des analyses ont également été effectuées par le laboratoire Scitec, ceci sur exigences de l'OFCO, pour détecter d'éventuels micropolluants, bactéries (Escherichia, Enterococcus) / physico-chimiques (turbidité, alcalinité) / métaux (calcium, magnésium) / anions (chlorure, nitrate) / phytosanitaires (Chlorothalonil, bentazone).

Au total 41 contrôles et prélèvements ont été effectués soit 183 analyses, celles-ci étant négatives ou dans les normes autorisées.

5 contrôles sur l'observation des eaux souterraines, programme NAQUA (substances, traces et analyses) ont été effectués par le Laboratoire fédéral de la ville de Zurich avec 110 analyses à chaque intervention ; celles-ci étant négatives ou dans les normes autorisées, y compris, comme indiqué plus haut, les PFAS et chlorothalonil. Les contrôles continueront en 2025.

Les travaux obligatoires demandés par l'OFCO seront terminés au printemps 2025 et font partie du crédit de CHF 100'000 pour financer les travaux de mise en conformité (Conseil général : préavis municipal n° 03/2024 de la séance du 09.10.2024). À ce jour, CHF 78'323,65 ont été utilisés.

Les bornes hydrantes sont toujours contrôlées annuellement et répondent aux normes.

Dicastères de Gabrielle Meister, Municipale

Forêts

Le SDIS Nord Vaudois est en train de se spécialiser et d'acquérir des équipements pour la lutte contre les incendies de forêt.

L'ordre a été donné par l'inspecteur cantonal des forêts de nous mettre en conformité sur la fermeture des chemins forestiers, en vigueur depuis 1993. 5 panneaux ont été commandés, payés en 2024 et livrés au hangar du groupement forestier, en attendant la pose qui sera faite dans le courant du printemps 2025.

L'état des forêts reste préoccupant et les forestiers n'ont jamais été confrontés à une pareille situation, malgré une année 2024 plutôt humide. Le pic de bostryche est encore à son apogée et il faudrait une année 2025 humide et fraîche pour espérer voir la tendance se corriger.

Affaires culturelles, loisirs

Les animations et le carnotzet se développent toujours plus et ont du succès. La Municipalité s'en réjouit et compte sur la population pour être présente en 2025.

Gestion immobilière

Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil général, un appartement de 4 pièces au dernier étage a été résilié pour le 30 juin 2025.

Parc et cimetière

Nous avons reçu les devis pour la taille et l'entretien des arbres au cimetière. Les travaux seront effectués en 2025.

Action sociale

eHnv : En mai, le programme des « eHnv du futur » a été mis en pause en raison de surcoûts imprévus. La flambée des prix des coûts de la construction (+ 17 %) et l'application de nouvelles normes antisismiques ont considérablement fait grimper la facture.

ARAS : la prestation OASIS rencontre du succès. Pour rappel il s'agit d'une prestation gratuite qui s'adresse à l'ensemble de la population du district du Jura-Nord vaudois. Elle fournit une aide dans les démarches en lien avec les assurances sociales, le travail, la santé, l'intégration ou la famille. Oasis est une prestation de l'Association Régionale d'Action Sociale (ARAS JUNOVA), financée par les 73 communes du district Jura-Nord vaudois

Dicastères de Cédric Nussbaumer, Municipal

ASIGE : L'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environ regroupe 18 communes et prend en charge le financement et l'équipement des bâtiments scolaires, l'organisation des transports ou des devoirs accompagnés, entre autres.

Le campus de Champagne a été mis à l'enquête. Après la levée des oppositions, les soumissions pourront démarrer, cette étape permettra d'affiner le montant du projet qui se chiffre actuellement à CHF 52 mio., dont 25,8 mio. à charge des communes de l'ASIGE, avec un amortissement prévu sur 30 ans.

Sur le site Derrière Ville du futur campus de Champagne ont été installés les modules temporaires pour l'accueil des élèves de 7^e et 8^e primaire, comprenant 7 salles de classe, 1 salle de musique, 1 salle multi-usage, 1 salle de dégagement et 1 salle des maîtres. Ces modules seront propriété de l'ASIGE après l'amortissement prévu sur 4 ans.

Pour tenter d'apporter une réponse à la problématique de durée des trajets à midi, la journée continue, avec repas sur place, a été également introduite à Champagne.

Une solution de transport hors cadre scolaire a été testée par CarPostal, appelée ScolaCar+. Elle consiste à offrir un transport sur appel adapté aux enfants pour les activités extra-scolaires. Le test a été réalisé du 16 avril au 27 juin et le retour a été positif. Une deuxième phase de test est envisagée sur une année scolaire, du lundi au jeudi jusqu'à 20h.

Élèves de la commune scolarisés pour l'année 2023-2024

	Nombre d'élèves	Montant par habitant	Montant par élève	Montant total
Primaire	13	207.20	3'171.79	41'233.25
Secondaire	13	434.48	6'650.92	89'462.00

RAdeGE/FAdeGE : Le RAdeGE a offert en 2024 des prestations d'accueil collectif dans les secteurs préscolaire, parascolaire et d'accueil familial de jour à 1'499 enfants et 1'009 familles, pour un total de 677'409.50 heures.

La FAdeGE, a été financée pour 2024 à hauteur de 43 % par les parents, à 34 % par les communes membres au travers du réseau RAdeGE, et par des subventions cantonales (FAJE) pour 18 %, les 5 % restant provenant d'autres subventions. L'accueil de jour en milieu familial est lui géré par l'AFJ qui dépend de l'ARAS.

Depuis le mois d'août 2024 une coordinatrice à l'inclusion a été engagée à 20 % et intervient sur l'ensemble des structures. Plusieurs enfants avec troubles diagnostiqués ont pu être accueillis en structure préscolaire et parascolaire.

Contribution à la prestation FAdeGE par la commune pour l'année 2024

	Nombre enfants / par famille	Montant
Préscolaire (de 3 mois à l'entrée à l'école)	3 / 3	10'120.45
Parascolaire I (de 1P à 6P)	8 / 8	13'830.25
Parascolaire II (de 7P à 11S)	21 / 15	13'121.90
Accueil Familial de jour (AFJ)	1 / 1	4'298.65

Contribution au RAdEGE par la commune pour l'année 2024

	Montant
Part au fonctionnement administratif	1'948.30
Cotisation socle (18.00 / hab.)	3'960.00
Fonds de réserve (1.00 / hab.)	220.00

Cultes et église

Aucun élément particulier n'est à signaler pour ce dicastère.

Informatique

Les données de la commune ont été transférées dans une infrastructure sécurisée hébergée.

Lors de ce transfert, les bases de données, auparavant séparées entre la bourse et le contrôle des habitants, ont été regroupées, ce qui va faciliter la gestion des contribuables. De plus cette opération était nécessaire en prévision du passage de la commune à la norme comptable MCH2.

STEP

La participation s'élève à **CHF 118.73 par habitant**.

Le résultat des mesures sur le traitement de nos eaux usées s'est amélioré à la suite du remplacement du supprimeur et avec une sonde à oxygène fonctionnelle.

Les études sur le raccordement à la STEP d'Yverdon-les-Bains pour le traitement de nos eaux usées sont toujours en cours, actuellement le bureau RWB conduit cette étude.

Déchetterie

La participation s'élève à **CHF 83.13 par habitant**.

La présidence de la déchetterie a été reprise par la commune de Fontaines.

Dans sa séance du 4 novembre le comité a validé l'installation d'un container à bio déchets. Il a aussi été décidé de demander des offres pour la remise en état des parois et des sols des emplacements contenant les déchets incinérables, le bois et les déchets verts.

Informations diverses

Projet de parc éolien de « La Grandsonnaz »

L'année 2024 a été marquée par plusieurs étapes significatives.

Le 13 juin 2024, le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) a formellement approuvé le plan d'affectation intercommunal valant permis de construire (PAPc). Cette étape faisant suite à l'adoption du plan d'affectation par les quatre communes territoriales du projet en 2022. Le dossier relatif au raccordement électrique (ESTI) demeure, quant à lui, en attente de décision de la part de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

En août 2024, cette décision a été contestée par plusieurs organisations de protection du paysage et de l'environnement, qui ont déposé un recours actuellement en cours d'instruction auprès des autorités compétentes.

Dans le cadre de la procédure référendaire menée à Bullet, une séance d'information publique s'est tenue le 21 août dans la commune, à l'initiative des autorités locales. Cette rencontre a permis aux différentes parties prenantes – la commune, le comité référendaire et les représentants du projet – de présenter leurs positions respectives devant plus d'une cinquantaine de personnes. L'événement a été relayé par la presse locale.

Le 22 septembre, la population de Bülles s'est exprimée en faveur du projet, avec un taux d'approbation de 51,3 % et une participation de plus de 73 %. À la suite de ce vote, un recours a été déposé auprès de la préfecture du district Jura-Nord vaudois par des citoyens de la commune opposé au projet. Ce recours fait actuellement l'objet d'un examen administratif.

À ce jour, deux procédures sont donc en cours : l'une auprès du Tribunal administratif cantonal, portant sur le PAPc ; l'autre auprès de la Préfecture, relative au déroulement du scrutin communal. Les responsables du projet suivent l'évolution de ces démarches avec attention, dans un esprit de transparence et de collaboration avec les autorités concernées

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fontaines-sur-Grandson

vu le préavis n° 01/2025 de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 :

D'adopter le rapport de gestion 2024 tel que présenté.

Article 2 :

De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024.

Adopté par la Municipalité en séance du 5 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
Xavier Boesiger



La Secrétaire :
Sarah Mallefer